

Equipe de prévention et de santé au travail



Médecin du travail

Assure le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs et conduit des actions en milieu de travail. Conseille l'employeur, les travailleurs et les représentants du personnel



Infirmière santé travail

Assure le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs et conduit des actions collectives de prévention, d'information et de sensibilisation ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions collectives



Assistante/secrétaire médicale

Assiste l'équipe médicale dans le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs et entretient des relations de proximité avec les adhérents



Assistante sociale du travail

Contribue à la prévention de la désinsertion professionnelle et au maintien en emploi par des actions de suivi individuel et d'information collective



Ergonome

Analyse l'activité réelle du travailleur et établit des recommandations d'organisation afin de concevoir ou de transformer des situations de travail dans des objectifs de prévention et d'efficacité



Ingénieure Hygiène Sécurité Environnement

Participe à l'identification des risques et à des missions de conseil et d'appui



Conseillère en prévention des risques professionnels

Participe à l'élaboration et à la mise à jour des fiches d'entreprise



Psychologue du travail (Intervenant extérieur)

Intervient dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux

Classification des travailleurs et visites

Suivi Individuel
Simple
SIS

Travailleurs non exposés à des risques particuliers

Suivi Individuel
Renforcé
SIR

Travailleurs exposés à des risques particuliers
(voir liste réglementaire)
Travailleurs pour lesquels l'employeur juge nécessaire
de déclarer un risque autre (motivé par écrit)

Suivi Individuel
Adapté
SIA

Travailleurs de moins de 18 ans, femmes enceintes,
travailleurs de nuit, invalides, travailleurs RQTH,
travailleurs âgés (selon la décision du médecin du
travail)

- 1 Visite d'information et de prévention initiale
- 2 Visite d'information et de prévention périodique
- 3 Examen médical d'aptitude à l'embauche
- 4 Examen médical d'aptitude périodique
- 5 Visite de pré-reprise
- 6 Visite de reprise
- 7 Visite occasionnelle

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre Service de
Prévention et de Santé au Travail Interentreprises

8 Rue des Arts et Métiers
Zone Franche Dillon - BP 282
97203 FORT-DE-FRANCE CEDEX

05.96.50.51.71
contact@sist-972.fr
<http://www.sist-972.fr/>



**Votre partenaire en prévention
et santé au travail**



Présentation

Le **SIST-972** est un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises créé en 1994 sous statut associatif loi 1901, à but non lucratif



Agréé par la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Le **SIST-972** accompagne 2 000 adhérents (tous secteurs d'activité confondus) et assure la surveillance de 27 000 travailleurs sur l'ensemble du Territoire de la Martinique



- 1 centre fixe situé à Fort-de-France
- 3 unités mobiles
- Des centres annexes

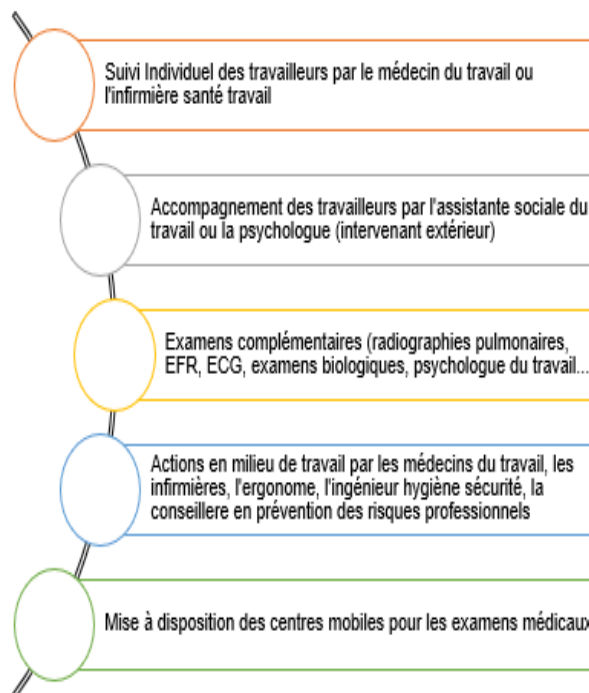
Missions

La mission du **SIST-972** est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail (actions exclusivement préventives)

Les actions s'orientent vers 4 axes de travail :



Composition de l'offre socle



Composition de l'offre complémentaire

Sous certaines conditions d'effectifs et de lieux adaptés, les adhérents peuvent solliciter la réalisation des vacations en centre mobile stationné dans leur entreprise ou dans leurs propres locaux.

Ces options sont payantes.



Fonctionnement

